

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 3 (NF3)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1

Les 96 équipes sont réparties en 8 poules de 12 équipes.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} ~~pouvant comprendre l'Équipe Espoir LFB~~ de chaque poule **à l'issue de la phase 1** sont regroupées dans quatre poules distinctes, I, J, K et L, selon les critères suivants :

- Les deux équipes qualifiées d'une poule de la phase 1 sont rassemblées dans la même poule de la phase 2 afin de conserver les résultats directs acquis lors de la phase 1 ;
- Chaque poule de la phase 2 est ensuite déterminée géographiquement et selon le choix de la **Commission Fédérale des Compétitions**.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

Toutes les autres équipes de NF3 ne disputent pas de phase 2.

PHASE 3 : **TOURNOI A QUATRE** (Juillet 2017)

Les équipes classées 1^{ère} des poules I, J, K et L à l'issue de la phase 2 disputent un Tournoi à Quatre (phase 3).

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la **Commission Fédérale des Compétitions**.

Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- **Samedi (un match sec) :**
 - **Rencontre 1 : 1I contre 1J** **A 17h15**
 - **Rencontre 2 : 1K contre 1L** **A 20h00**
 - **Les deux équipes gagnantes sont qualifiées pour la Finale à Six.**
- **Dimanche (un match sec) :**
 - **Rencontre entre les deux équipes perdantes du samedi** **A 15h30**
 - **L'équipe gagnante est qualifiée pour la Finale à Six.**
- ~~1/2 finales (1 match sec) :~~
 - ~~Rencontre 1 (R1) : 1I contre 1J~~
 - ~~Rencontre 2 (R2) : 1K contre 1L~~
- ~~Elles se déroulent dans l'ordre est fixé la~~ **Commission Fédérale des Compétitions** ~~selon les horaires suivants :~~
 - ~~1^{ère} rencontre :~~ ~~Le samedi à 17 h 15~~
 - ~~2^{ème} rencontre :~~ ~~Le samedi à 20 h 00~~

Toutes les autres équipes de la phase 2 ne disputent pas de phase 3.

FINALE A SIX QUATRE (Juillet 2017)

Les **trois** équipes **métropolitaines qualifiées à l'issue du Tournoi à quatre** déclarées vainqueur des rencontres R1 et R2 et les **trois** champions des zones d'Outre-Mer invités disputent une Finale à **Six Quatre**.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort ; chaque **rencontre** demi-finale oppose une équipe **métropolitaine** de NF3 à une équipe **ultra-marine** invitée.

Elles se déroulent sur **trois jours à des dates, horaires et** sur des terrains choisis par le Bureau Fédéral sur proposition de la **Commission Fédérale des Compétitions** :

- Le premier jour se déroulent les **rencontres suivantes** demi-finales dont l'ordre est fixé par la **Commission Fédérale des Compétitions** selon les horaires suivants :

- **Rencontre 1 :** **A 16h00**
- **Rencontre 2 :** **A 18h30**
- **Rencontre 3 :** **A 21h00**

- **½ finale n°1 :** Le samedi à 17 h 15
- **½ finale n°2 :** Le samedi à 20 h 00

- Le deuxième jour se déroulent les **demi-finales, entre les trois équipes gagnantes du samedi et le meilleur deuxième.**

Le meilleur deuxième est déterminé grâce au point-avergage (= différence de points) suite à la rencontre du premier jour.

- **Rencontre 4 :** **A 16h00**
Match classement entre les équipes perdantes du samedi (hors meilleur deuxième)
- **Rencontre 5 : ½ finale 1** **A 18h30**
- **Rencontre 6 : ½ finale 2** **A 21h00**

- **Rencontre pour la 3^{ème} place :** Le dimanche à 13 h 15
- **Finale :** Le dimanche à 15 h 30

~~La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.~~

- Le troisième jour se déroulent la finale pour la troisième place sur le même site que précédemment et la finale sur un site commun avec la finale de NM3.**

- **Rencontre 7 : 3^{ème} place** **A 11h00**
- **Rencontre 8 : Finale** **A 13h15 ou 15h30**

Dans l'hypothèse où la manifestation aurait lieu lors d'un même weekend sportif, soit le vendredi, samedi et dimanche, et par dérogation aux dispositions de l'article 429.1 des Règlements Généraux, la COMED autorise les licenciés concernés à participer à trois rencontres au cours du même week-end sportif.

Pour le cas où une seule équipe des zones d'Outre-Mer participe à la Finale à Quatre :

Lors de la phase 3 (Tournoi à quatre équipes), il sera organisé une rencontre (R3) opposant le Vainqueur R1 c/ le Vainqueur R2 le dimanche à 15h30.

~~L'équipe vainqueur de cette rencontre sera opposé à l'équipe d'outre-mer lors d'une rencontre sèche (Finale NF3) sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.~~

~~Pour le cas où aucune équipe des zones d'Outre-Mer ne participe à la Finale à Quatre :~~

~~Lors de la phase 3 (Tournoi à quatre équipes), il sera organisé :~~

- ~~• Une rencontre opposant — Perdant R1 c/ Perdant R2 — Le dimanche à 13 h 15~~
- ~~• Une rencontre opposant — Vainqueur R1 c/ Vainqueur R2 — Le dimanche à 15 h 30~~

~~La rencontre pour la 3^{ème} place est obligatoire.~~

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la Finale à **Six** Quatre.

~~Pour le cas où une seule équipe des zones d'Outre-Mer participe à la Finale à Quatre :~~

- ~~• Le vainqueur de la Finale NF3 est Champion de France.~~

~~Pour le cas où aucune équipe des zones d'Outre-Mer ne participe à la Finale à Quatre :~~

- ~~• Le vainqueur de la phase 3 est Champion de France.~~

ACCESSION EN NF2

Les équipes sportives classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules I, J, K et L à l'issue de la phase 2 accèdent au championnat NF2.

~~Si l'équipe Espoir LFB se trouve en situation d'accession en NF2 pour la saison suivante, l'équipe classée 3^{ème} de sa poule (I, J, K ou L) accèdera, en lieu et place de cette équipe, en NF2 pour la saison suivante.~~

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT REGIONAL

Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en championnat régional pour la saison suivante.

~~Si l'équipe Espoir LFB se trouve en situation de relégation en Ligue pour la saison suivante, l'équipe classée 8^{ème} de sa poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette équipe, en ligue régionale, pour la saison suivante~~

ARTICLE 2 - EQUIPES	a) Les équipes descendantes de NF2 ; b) Les équipes maintenues de NF3 ; c) Les équipes qualifiées par les ligues dans les limites imposées ; d) Les 2 4 Wild-cards attribuées prioritairement : • A l'équipe espoir LF2 qui devient équipe fédérale • 1 A 3 équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution. Le Bureau Fédéral est compétent pour les déterminer, après proposition de la Commission Fédérale des Compétitions. Au total : 96 équipes																																																																																																																																						
ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Juillet 2017)	<table><tr><th colspan="11">Règles de participation NF3</th></tr><tr><td rowspan="2">Nombre de joueurs autorisés</td><td>Domicile</td><td colspan="9">7 minimum / 10 maximum</td></tr><tr><td>Extérieur</td><td colspan="9">7 minimum / 10 maximum</td></tr><tr><td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td>Licence C1 ou T</td><td colspan="9">3</td></tr><tr><td>Licence AS HN</td><td colspan="9">0</td></tr><tr><td>Licence C</td><td colspan="9">Sans limite</td></tr><tr><td>Licence C2</td><td colspan="9">0</td></tr><tr><td rowspan="6">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td><td>Blanc</td><td colspan="9">Sans limite</td></tr><tr><td>Vert</td><td colspan="9">Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune</td><td>2</td><td></td><td>0</td><td></td><td>1</td><td></td><td>1</td><td></td><td>0</td></tr><tr><td>Orange (ON)*</td><td>0</td><td>OU</td><td>2</td><td>OU</td><td>1</td><td>OU</td><td>0</td><td>OU</td><td>1</td></tr><tr><td>Rouge (RN)*</td><td>0</td><td></td><td>0</td><td></td><td>0</td><td></td><td>1</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> <i>*les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division</i> Les joueuses évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.	Règles de participation NF3											Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum									Extérieur	7 minimum / 10 maximum									Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3									Licence AS HN	0									Licence C	Sans limite									Licence C2	0									Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite									Vert	Sans limite									Jaune	2		0		1		1		0	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1										
Règles de participation NF3																																																																																																																																							
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 10 maximum																																																																																																																																					
	Extérieur	7 minimum / 10 maximum																																																																																																																																					
Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1 ou T	3																																																																																																																																					
	Licence AS HN	0																																																																																																																																					
	Licence C	Sans limite																																																																																																																																					
	Licence C2	0																																																																																																																																					
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																																																																																																																					
	Vert	Sans limite																																																																																																																																					
	Jaune	2		0		1		1		0																																																																																																																													
	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1																																																																																																																													
	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1																																																																																																																													
ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Dimanche à 15h30																																																																																																																																						
ARTICLE 5 - SALLE	Classement : H2																																																																																																																																						
ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (Octobre 2017)	1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou 18 ou U17 ou U15 ou U13) ; OU 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours. OU Par exception pour les clubs ultra-marins (uniquement pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019) 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket																																																																																																																																						